

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Octobre 2019

TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES EN GUADELOUPE

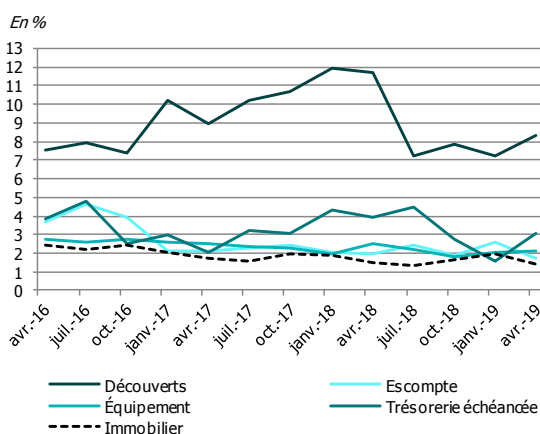
AVRIL 2019

Entre janvier 2019 et avril 2019, le taux moyen des crédits augmente en Guadeloupe à l'exception des crédits immobiliers. Le taux moyen des découverts progresse de 108 points de base (pdb) par rapport à janvier 2019 et s'établit à 8,29 %. L'écart avec celui pratiqué pour la France entière atteint 584 pdb (contre 463 en janvier).

Le taux moyen appliqué aux crédits à l'équipement (2,10 %) augmente de 4 pdb, il est plus élevé de 73 pdb par rapport à celui de la France entière. À l'inverse, le taux moyen calculé pour l'immobilier enregistre une baisse de 54 pdb par rapport à janvier 2019 ; il se situe à 1,39 %, soit un niveau inférieur de 18 pdb par rapport à celui de la France entière. Le taux moyen des crédits de trésorerie échancée (3,05 %) augmente de 146 pdb.

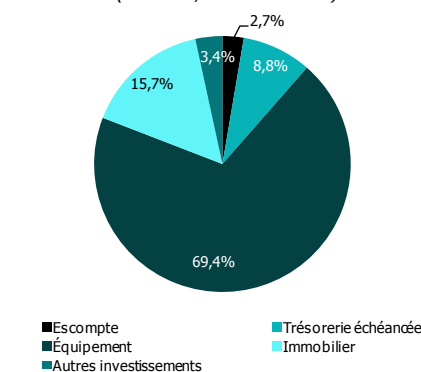
Caractéristiques des nouveaux crédits en Guadeloupe¹

Taux moyens pondérés des crédits aux SNF



Source : Iedom.

Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF
(sur un an, hors découverts)



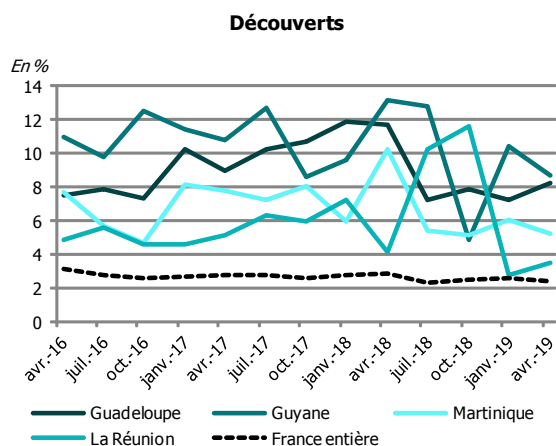
Source : Iedom.

Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) en avril 2019		Taux moyen pondéré (en %) en janvier 2019		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Guadeloupe	France entière	Guadeloupe	France entière	Guadeloupe	France entière	Guadeloupe	France entière	Guadeloupe	France entière
Découverts	8,29	2,45	7,21	2,58	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échancée	3,05*	1,58	1,59	1,56	56*	24	100	33	6,40*	1,77
Équipement	2,10	1,37	2,06	1,34	144	108	100	84	2,18	1,21
Immobilier	1,39*	1,57	1,93*	1,60	185*	196	100*	91	-	-

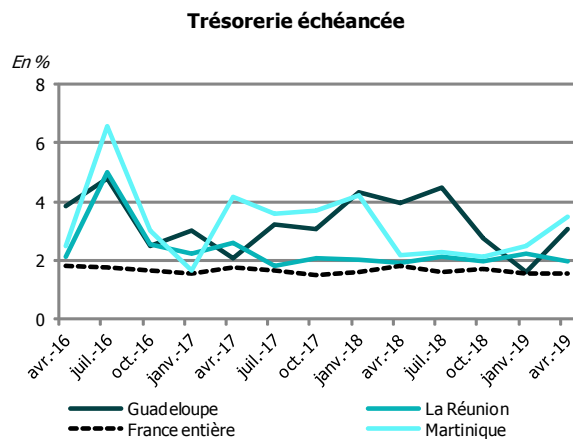
* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20)

¹ L'enquête prend en compte les crédits nouveaux aux sociétés non financières, les entrepreneurs individuels sont exclus de cette analyse.

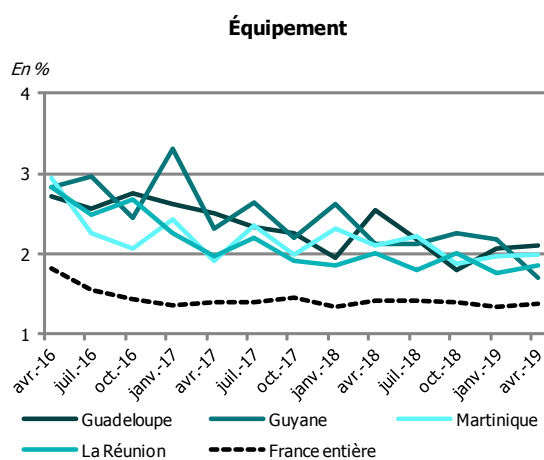
Taux moyens des crédits aux entreprises par géographie



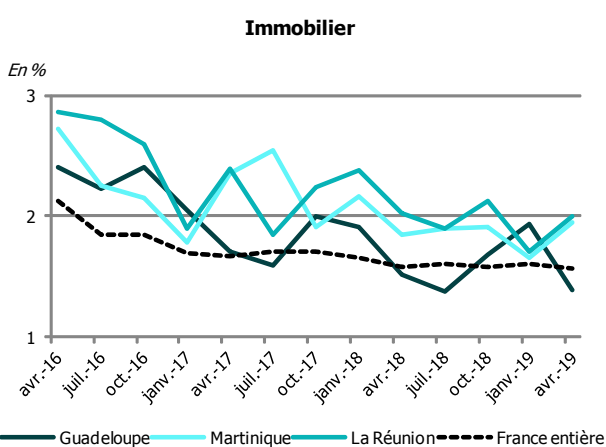
Sources : Iedom, Banque de France



Sources : Iedom, Banque de France



Sources : Iedom, Banque de France



Sources : Iedom, Banque de France

Note : Les taux présentés pour les crédits immobiliers, et dans certaines géographies, pour la trésorerie échéancée sont basés sur un plus faible nombre d'observations disponibles.

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès de dix établissements et sociétés financières ayant leur activité en Guadeloupe, elle se base sur environ 1 200 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse. La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échéancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.